Certification nationale Qualiopi et handicap

Clés et points de repère pour développer l'accessibilité et l'inclusion en formation.

23 juin 2020





Sommaire

- 1. Présentation
 - a. Quoi?
 - b. Quand?
 - c. Comment?
- 2. Le référentiel
 - a. Structure
 - b. Les 7 critères
- 3. Zoom handicap et accessibilité
 - a. L'indicateur 26
 - b. Approche transversale de la prise en compte du handicap
- 4. L'Agefiph vous accompagne

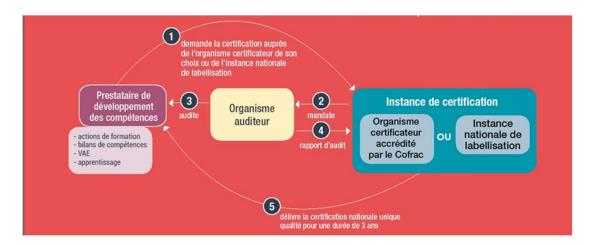
Présentation : Quoi ?

- La loi du 5 septembre 2018 a créé une **obligation de certification** pour les dispensateurs de formation souhaitant bénéficier des fonds publics pour la formation professionnelle.
- Le ministère du Travail est l'autorité responsable de l'élaboration du référentiel national qualité. Les organismes certificateurs pourront les auditer, en vue de leur délivrer la certification requise au 1er janvier 2021 (2022 pour les CFA)

L'obligation de certification est repoussée à 2022 pour tous les organismes (Loi d'urgence sanitaire – Ordonnance du 2 avril 2020

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2020/4/1/MTRX 2008694R/jo/texte

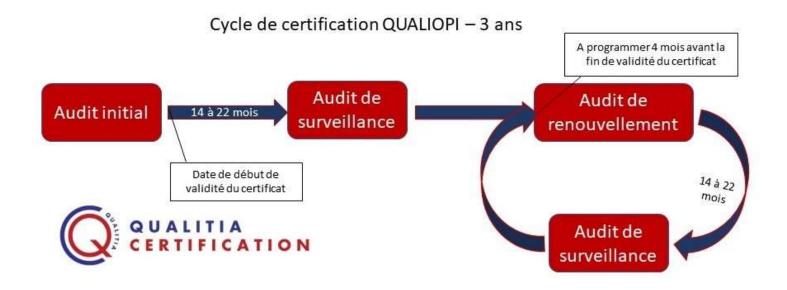
Présentation: Comment?



- Traçabilité des certifications : 1 numéro de déclaration d'activité = 1 certificat
- ➤ Audit allégé : Tous les organismes ayant une certification active (CNEFOP, c'est le cas de PVE) bénéficient d'un audit allégé
- ➤ Approche multi sites possible : la structure de tête pilote (toujours un seul NDA) et les autres sites bénéficient d'un audit allégé (pas d'audit systématique de tous les sites).
- ➤ Durée de l'audit : prise en compte du CA, du nombre et de la diversité des actions mises en œuvres, et du nombre de sites.

Présentation: Quand?

- > Certification d'une durée de 3 ans
- ➤ Audit Initial → Suivi (18 mois) → Renouvellement (3 ans)

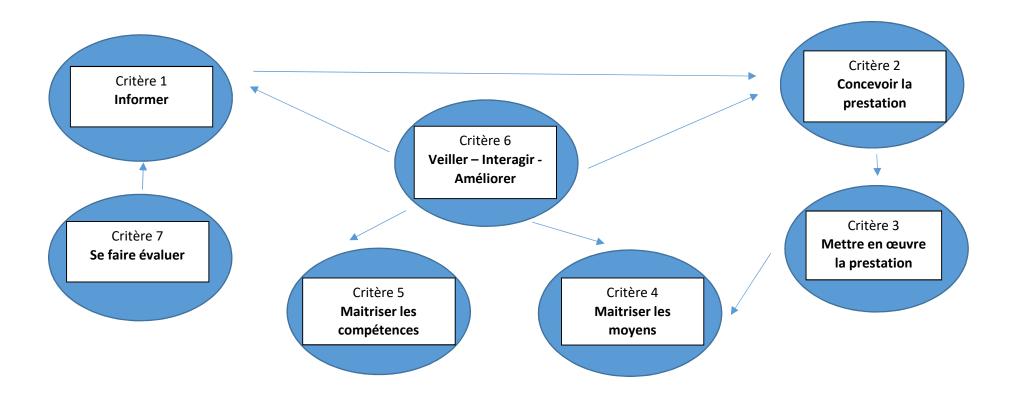




Le référentiel : Structure

- Le référentiel national qualité est organisé autour de :
 - 7 critères
 - **22 indicateurs** qui s'appliquent à l'ensemble des prestataires (tronc commun)
 - **10 indicateurs spécifiques** à l'apprentissage ou aux formations certifiantes.

Le référentiel : Les 7 critères





Zoom handicap & Accessibilité : l'indicateur 26

Le référentiel compte un indicateur spécifique au handicap : l'indicateur 26 (Critère 6).

Le non-respect (même partiel) de cet indicateur entraîne une **non-conformité majeure.**

« LE PRESTATAIRE MOBILISE LES EXPERTISES, OUTILS ET RÉSEAUX NÉCESSAIRES POUR ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER/FORMER OU ORIENTER LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP »

Il s'agit d'un indicateur commun aux actions suivantes :

> OF: Organisme de formation continue

CFA: Formations Par Apprentissage

➤ VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

> CBC : Bilans de compétences



Zoom handicap & Accessibilité : l'indicateur 26

NIVEAU ATTENDU:

Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en œuvre.

MODES DE CONTRÔLE:

Vérification par échantillonnage de la mise en œuvre Entretien avec le personnel concernant les méthodes de mobilisation des ressources et leur utilisation



Zoom handicap & Accessibilité : l'indicateur 26

L'indicateur interroge sur les points suivants :

- ➤ Le prestataire mobilise-t-il des expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap ? Comment ?
- > Ces réseaux sont-ils mobilisables par le personnel du prestataire ? Comment ?
- Existe-t-il des mesures spécifiques dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap ? Lesquelles ? Comment sont-elles mises en œuvre ?

ELÉMENTS DE PREUVE:

- ➤ Liste des partenaires du territoire à même d'intervenir sur le Fonds handicap devant être accessible auprès de toute personne à même de réorienter le public en situation de handicap
- Preuves de cette réorientation
- Participation aux instances et manifestation des partenaires, compte-rendu de rencontres
- Compétences et connaissances du référent handicap



Zoom handicap et Accessibilité : Approche transversale

L'indicateur 26 n'est pas le seul faisant référence implicitement ou explicitement au handicap ou à la notion d'accessibilité.

Cette démarche qualité permet d'identifier les éléments de contextes de votre formation, susceptible de générer une situation de handicap et vise à apporter un 1^{er} niveau de réponse « pour tous ».

Travailler sur la question du handicap, c'est anticiper la manière dont votre centre va pouvoir accueillir et prendre en compte « les différences » : audelà du handicap, cette démarche sera profitable à tous.



Zoom handicap et Accessibilité : Approche transversale

Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4
Indicateur 1 : Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées	Indicateur 6 : Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.	Indicateur 9 : Le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation.	Indicateur 17: Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques).
		Indicateur 10 : Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.	Indicateur 18 : Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux).
		Indicateur 12 : Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.	Indicateur 19 : Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.
			Indicateur 20 : Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.



L'Agefiph vous accompagne

La Ressource Handicap Formation RHF :

- Créée pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux formations de droit commun.
- Appui à des situations individuelles en organisme de formation et CFA
- Professionnalisation des acteurs de la formation et accompagnement des organismes de formation et CFA souhaitant développer leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap

PACA

Ligne Directe RHF: 04.42.93.15.50

@: rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

Aline Da Dalto: 06.25.13.74.62

@:a-da-dalto@agefiph.asso.fr

CORSE

Corse du sud

A MURZA Alexandra CONSTANTINOS Téléphone : 06 72 79 24 43

Mail: a.constantinos-rhf@amurza.corsica Accueil téléphonique: 04 95 22 16 47

Haute Corse

Haute Corse A MURZA Nathalie MORDICONI

Téléphone: 06 28 58 71 33

Mail: n.mordiconi-rhf@amurza.corsica

Accueil téléphonique: 04 95 32 01 68



L'Agefiph vous accompagne

Professionnalisation :

Module de formation à la fonction de référent handicap (offre en cours de renouvellement) portée par le CARIF - ESPACE COMPETENCES - entièrement financée par l'AGEFIPH

http://www.espace-competences.org/Page/professionnalisation-2020

- Plate forme collaborative et réseaux des référents handicap (en construction)
- Centre de Ressources de l'AGEFIPH :
 - > outils pratiques, des guides, des vidéos, des quizz et où vous pourrez trouver le détail des aides

 $\underline{https://www.agefiph.fr/centre-de-ressources?f\%5B0\%5D=publics\%3A8\&f\%5B1\%5D=thematiques\%3A170\&f\%5B2\%5D=types_ressources\%3A173$



Certification nationale Qualiopi et handicap

Merci de Votre Attention

23 juin 2020

